

Registre des délibérations - Délibération n° 05 : 06/07/2017

PROJET LEADER : UNE ROUTE ÉQUESTRE EN CAMARGUE ET EN PAYS D'ARLES

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le six juillet, à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents

- Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia
- Représentants des établissements publics :
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret
 Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux, Bernard Bacchi à David Grzyb
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Roland Chassain
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard

► Étaient absents-excusés :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Bruno Genzana, Patricia Saez
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minoretti
 Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 13 membres

► Autres personnes présentes :

Charlotte Thibault, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	17	17

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	39

Date de convocation
 12/04/2017
 RV/SAY/CH - 198

REÇU EN PREFECTURE
 le 12/07/2017

Délibération n° 05 : 06/07/2017

PROJET LEADER : UNE ROUTE ÉQUESTRE EN CAMARGUE ET EN PAYS D'ARLES

En s'appuyant sur la dynamique de coopération internationale pour créer une route équestre entre Camargue et Doñana, le Parc souhaite réaliser un itinéraire équestre en Camargue et au-delà en se reliant aux autres territoires du Pays d'Arles (Alpilles, Crau, Durance, Rhône...), et de Camargue Gardoise. En effet, il n'existe pas de circuits équestres qui permettent de visiter le territoire à cheval sur plusieurs jours, en réalisant diverses étapes mêlant découverte équestre, hébergements, découverte des espaces naturels et des produits locaux.... Or, c'est une demande très fréquente de la part des touristes et des visiteurs.

L'ambition de remédier à ce manque a été définie par les professionnels et validée par les élus à nouveau en 2016, lors de l'élaboration de la Stratégie de Tourisme Durable (2016-2021) du Parc de Camargue.

Le projet concerne donc la réalisation concrète d'un tronçon « Camargue / Pays d'Arles » qui s'inscrira si possible dans des circuits plus vastes de découverte équestre : la Routo, la route équestre Camargue Doñana...

Pour la partie Camarguaise, il devrait s'échelonner entre le Plan du bourg/Mas-Thibert (en s'appuyant sur le potentiel des Marais du Vigueirat) et les Saintes-Maries-de-la-Mer.

Il pourra s'étendre aux territoires du Pays d'Arles et de Camargue Gardoise et se relier à des circuits existants ou en création. Les instances de travail de ce projet sont ouvertes à cet effet aux structures de ces territoires afin de mutualiser la réflexion. Ce projet est réalisé en partenariat avec les Amis des Marais du Vigueirat qui met des moyens humains à disposition du projet. Une convention de partenariat sera signée.

Il s'agira notamment de :

- ▶ **Définir des parcours équestres** en Camargue en lien avec les structures publiques ou les propriétaires privés des chemins repérés (rencontres et accord avec des propriétaires, cartographie...), formaliser et faire baliser le chemin de manière pérenne par les autorités compétentes ;
- ▶ **Recenser les professionnels** du tourisme équestre concernés par l'itinéraire et les impliquer dans la démarche ;
- ▶ **Recenser les points d'intérêt touristique** et les valoriser sur le long de l'itinéraire ;
- ▶ **Faire l'inventaire des gîtes d'étape** et de leur capacité d'hébergement et d'hébergement pour les chevaux ;
- ▶ **Travailler sur la promotion et la commercialisation** des offres découlant de cette démarche avec les professionnels du tourisme (OT, CRT, CDT...)



REÇU EN PREFECTURE

Comité syndical du 06/07/2017_Délibération n° 05 « Projet LEADER : une route équestre en Camargue et en Pays d'Arles » le 12/07/2017

Application agréée F.legalite.com

613-2513 02295-20170706-DEL_05_LEADER-DE

Ce projet a d'ores et déjà fait l'objet d'une demande auprès du programme LEADER du Pays d'Arles pour permettre de couvrir des frais d'ingénierie et de coordination engagés par le PNR de Camargue et l'association des Marais du Vigueirat (frais de déplacements et de restauration compris), et des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il a reçu un avis favorable du Groupe d'Action Locale (GAL) du programme c'est pourquoi il s'agit dorénavant de délibérer sur le plan de financement retenu.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Coût total : 26 994,51 €

Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : 9 718,02 €

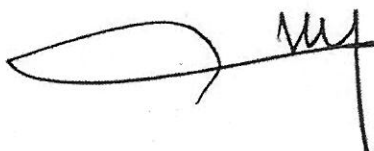
Union Européenne (FEADER) : 14 577,04 €

Autofinancement : 2 699,45€

Il est prévu de réaliser le projet d'ici le 31 mars 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée valide le dossier et son plan de financement, et autorise le Président à signer toutes pièces y afférant et à solliciter les aides financières auprès des différents financeurs intervenant dans le cadre du programme LEADER.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le 12 JUIL. 2017
Et de l'affichage effectué le 13 JUIL. 2017



Le 12/07/2017, le maire de la commune de ... a été informé par le préfet de la ...

Le 12/07/2017, le maire de la commune de ... a été informé par le préfet de la ...

Le 12/07/2017, le maire de la commune de ... a été informé par le préfet de la ...

Le 12/07/2017, le maire de la commune de ... a été informé par le préfet de la ...

Le 12/07/2017, le maire de la commune de ... a été informé par le préfet de la ...

Le 12/07/2017, le maire de la commune de ... a été informé par le préfet de la ...

Le 12/07/2017, le maire de la commune de ... a été informé par le préfet de la ...